

2024-03-28-20 : Approbation du budget primitif du budget annexe immobilier d'entreprises

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Marie-Hélène LEOST, Diana LEPRON, Annick HODEE, Marie-Hélène LEOST, Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Etienne GLÉMOT

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 10 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-20-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024 et la délibération n°2024-02-29-05 portant tenue de ce débat ;

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget annexe « immobilier d'entreprises » pour l'exercice 2024 ;

Tableau n°4-19 : vue d'ensemble du budget annexe Immobilier d'entreprises					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
[011] Charges à caractère général	28 000,00	25 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	17 500,00	20 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	197 000,00	213 000,00
[65] Autres charges de gestion courante	5 705,00	3 000,00			
[66] Charges financières	14 000,00	11 300,00			
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00			
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
Dépenses réelles	48 705,00	40 300,00	Recettes réelles	214 500,00	233 000,00
[023] Virement à la section d'investissement	98 237,74	141 325,66			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	117 765,00	125 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	4 342,00	2 428,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	264 707,74	306 625,66	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	218 842,00	235 428,00
			<i>Résultat reporté</i>	<i>45 865,74</i>	<i>71 197,66</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	264 707,74	306 625,66	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	264 707,74	306 625,66

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *
[20] Immobilisations incorporelles	69 246,06	8 297,66	[13] Subventions d'investissement	267 600,00	150 340,08
[21] Immobilisations corporelles	21 500,00	20 726,85	[16] Emprunts et dettes assimilées	385 639,26	
[23] Immobilisations en cours	620 300,00	210 340,08			
Dépenses d'équipement	711 046,06	238 637,74	Recettes d'équipement	653 239,26	150 340,08
			[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	85 033,58	28 251,15
[16] Emprunts et dettes assimilées	182 212,98	184 605,61	[16] Emprunts et dettes assimilées		
Dépenses réelles	893 259,04	423 970,20	Recettes réelles	738 272,84	178 591,23
			[021] Virement de la section de fonctionnement	98 237,74	141 325,66
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	4 342,00	2 428,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sect'	117 765,00	125 000,00
[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	997 601,04	526 398,20	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 054 275,58	544 916,89
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>56 674,54</i>	<i>18 518,69</i>			
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 054 275,58	544 916,89	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 054 275,58	544 916,89

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

2 / 3
Accusé de réception en préfecture
045200074868-20240528-2024-03-28-20-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le budget annexe « immobilier d'entreprises » pour l'exercice 2024;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance

